

Gaz renouvelable Vos déchets ont de l'avenir



Que vous soyez un élu, un agriculteur, un industriel de l'agro-alimentaire ou de la collecte et du traitement, vos déchets sont une ressource valorisable grâce au biométhane.

Réduction des gaz à effet de serre, amélioration de la gestion des déchets ainsi que de la qualité des sols et des nappes phréatiques, création d'emplois non délocalisables et source de développement économique local, le biométhane participe pleinement à l'émergence d'une économie circulaire territoriale où les déchets deviennent des ressources. Produit à partir de bio-déchets issus de l'industrie

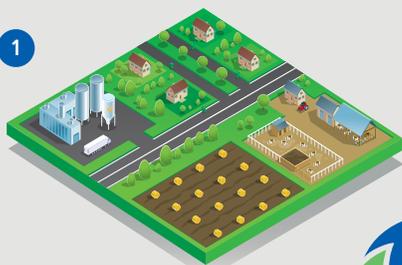
agroalimentaire, de la restauration collective, de déchets agricoles, urbains ménagers ou verts, de boues de stations d'épuration, ou encore en provenance d'installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND ou décharges), le biométhane est un biogaz épuré respectant les spécifications du gaz naturel. Ainsi, vos déchets se transforment en une ressource renouvelable (énergie, engrais) et financière.

Les étapes de la transformation

COLLECTE

Les déchets sont collectés et transportés sur le site de méthanisation.

1



MÉTHANISATION

Les déchets sont triés, préparés et introduits dans le méthaniseur. Ils sont mélangés et chauffés. Les bactéries les transforment en biogaz et digestat.

2



4



VALORISATION

Le digestat, engrais naturel, peut être épandu sur les terres agricoles. Le biométhane est injecté dans le réseau pour une utilisation similaire à celle du gaz naturel : chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson, électricité, carburant...

3



INJECTION

Dans le poste d'injection, GRDF odorise et contrôle la qualité du biométhane. Sa pression est ensuite régulée avant injection dans le réseau de distribution de gaz naturel. C'est la mesure du volume injecté qui détermine votre rémunération.

Tous acteurs du biométhane

Produisez du gaz vert et bénéficiez de tarifs d'achat

Vous pouvez décider de valoriser vos déchets dans votre propre unité d'injection de biométhane. Pour cela GRDF vous accompagne à chaque étape :

- Estimation des possibilités de production en fonction des déchets produits, des coûts et des recettes ainsi que des spécificités liées au réseau (distance et débit).
- Accompagnement de votre bureau d'études sur les aspects techniques et économiques de votre projet d'injection : conditions d'injection du biométhane, compatibilité entre le débit projeté et les capacités du réseau, conditions de raccordement au réseau.
- Rédaction des contrats de raccordement et d'injection.

- Approvisionnement et installation du poste d'injection, raccordement au réseau, mise en service.
- Exploitation de l'installation et pilotage du réseau pendant tout le temps que durera l'injection.

En tant que producteur de biométhane, vous bénéficierez d'un tarif d'achat garanti pendant 15 ans et compris entre 46 et 139€/MWh selon le type de déchets et la taille de votre installation*.

* Tarifs applicables en 2015.

Fournissez vos déchets à une unité de production

Vos déchets peuvent être valorisés par une unité de production proche de votre commune ou de votre site.

Parlez-en à votre interlocuteur GRDF, il pourra favoriser les échanges avec les

agriculteurs, groupements d'agriculteurs ou collectivités locales qui ont des projets d'unités de méthanisation sur leur territoire et auprès de qui vous pourrez valoriser vos déchets.

Achetez du biométhane à votre fournisseur de gaz naturel

Vous pouvez réduire votre empreinte écologique et valoriser votre démarche « développement durable » en demandant à votre fournisseur de gaz naturel un « contrat vert » :

il s'agit d'une offre de fourniture de gaz d'origine renouvelable. Parlez-en à votre interlocuteur GRDF, il vous expliquera le mécanisme des Garanties d'Origine.

Roulez au biométhane carburant (bioGNV)

Le biométhane peut aussi être utilisé comme carburant. C'est même la valorisation la plus vertueuse du biogaz selon un rapport de l'ADEME (2007). Le bioGNV est aussi propre que le GNV (Gaz Naturel

Véhicule), avec un atout supplémentaire : il réduit de plus de 95% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'essence et au gazole, tout en constituant une solution pour le traitement des déchets.



Pour en savoir plus sur le biométhane

Connectez-vous sur www.injectionbiomethane.fr
Réalisé avec l'ADEME et l'ensemble des acteurs de la filière biométhane, ce site vous propose toutes les informations techniques, réglementaires et économiques ainsi que la liste des interlocuteurs qui vous accompagneront dans la conception et la réalisation de votre projet.

Vos interlocuteurs GRDF

CENTRE

Philippe Brunel
philippe.brunel@grdf.fr

EST

Denis Mecrin
denis.mecrin@grdf.fr

ÎLE-DE-FRANCE

Daniel Lhéritier
daniel.lheritier@grdf.fr
Jérôme Gilliet
jerome.gilliet@grdf.fr

MÉDITERRANÉE

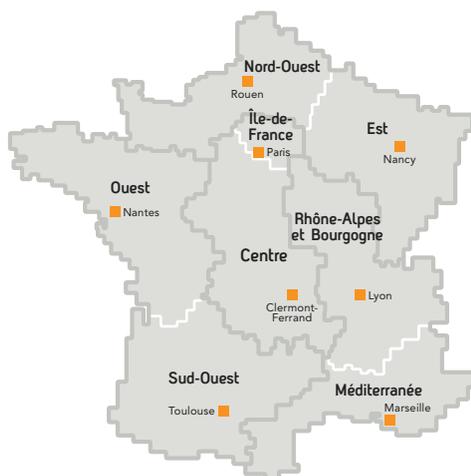
Joël Protano
joel.protano@grdf.fr
Claude Bompard
claudie.bompard@grdf.fr

NORD-OUEST

Olivier Albouy
olivier.albouy@grdf.fr

QUEST

Éric Primault
eric.primault@grdf.fr
Éric Feuillet
eric.feuillet@grdf.fr
Michel Kersach
michel.kersach@grdf.fr



RHÔNE-ALPES ET BOURGOGNE

Thierry Maudou
thierry.maudou@grdf.fr
Pauline Evrard-Guespin
pauline.evrard-guespin@grdf.fr

SUD-OUEST

Charly Enjalbert
charly.enjalbert@grdf.fr

QUEL QUE SOIT
VOTRE FOURNISSEUR

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

www.grdf.fr

